



## COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2009

**Etaient présents** : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, COGNE Michel, DUBOIS-SEVENIER Danielle, BEVAND Monique, COLLETAZ Corinne, CARRICO Paulo, PETIT Christelle, BEJANNIN Daniel, BERSET Patrick, GAMET-HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, NOVAKOSKI Yvan, PEOTTA Alain, PALAZZI Ovidio.

**Absents excusés** : Mmes et MM. DEL CIANCIO Aurélie, CUISINIER-BOMBOY Catherine, GANEVAL Mathias.

### MARCHE AEP

Un appel d'offres a été lancé pour les travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable avec pose d'un poteau incendie, chemin de Roveya à Evron. 8 dossiers ont été envoyés, 6 entreprises (SNTP, Vincent TP, Dumas TP, CBTP, Val TP, Cortinovis TP) ont remis une offre. Les plis ont été ouverts le lundi 6 juillet à 9 h 00. Les prestations et références de chacun sont équivalentes, les délais d'intervention se situent entre juillet et novembre 2009, la durée de réalisation varie entre 3 et 6 semaines.

L'entreprise Cortinovis TP, prix : 37 650 € HT, réalisation en septembre 2009, durée : 3 semaines, est retenue.

### FOURNITURE DES REPAS A LA CANTINE

6 entreprises ont été contactées pour la fourniture des repas en liaison froide pour la cantine. 5 ont remis une offre (Avenance, Sogeres, Self de la Plaine, Bourg Traiteur, Sarl RIS – entre midi et deux).

Bourg Traiteur a été retenu pour la composition des repas, l'équilibre des menus et la qualité des produits. Le prix est de 3.07 € TTC.

Le prix de revient pour l'année scolaire 2008-2009, prenant en considération l'achat des repas, les salaires de Mme Mitaux et Mme Bernard, est de 9.08 € par repas servi.

Le tarif demandé aux familles est discuté. Le tarif à compter du lundi 28 septembre est fixé à 5.10 € pour le 1<sup>er</sup> enfant d'une famille, 4.60 € pour le 2<sup>ème</sup> et 4.20 € pour le 3<sup>ème</sup>.

### DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES VOIES ET ESPACES PUBLICS

Conformément à la loi ADC PH dite loi handicap n° 2005-102 du 11 février 2005, un diagnostic des voiries et espaces publics doit être établi à l'initiative de l'administration, de la collectivité ou de l'exploitant intéressé au plus tard le 23 décembre 2009. Le dossier concernant le marché pour cette prestation a été adressé à 5 sociétés (Veritas, Socotec, Norisko, Apave et Diag Access). 3 bureaux ont déposé un dossier : Socotec, Norisko et Véritas. Les plis ont été ouverts le 29 juin 2009.

Les trois prestataires ont des références essentiellement dans l'accessibilité des bâtiments. Les méthodes de travail et le rendu de l'étude et des préconisations pour les travaux à réaliser sont identiques.

SOCOTEC a été retenue pour un coût de la prestation de 4 500 € HT et un rendu de l'étude fin novembre.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DANS LES BOIS

Certains travaux d'investissement prévus en forêt peuvent bénéficier d'aide financière :

- dégagement et dépressage de semis naturels feuillus et résineux, surface : 12.90 ha, prix : 7 327.20 € HT : subvention de 30 % du Conseil Régional
- dégagement et dépressage de régénération naturelle, surface : 5.80 ha, prix 5 771.00 € HT, subvention de 60 % de groupement pour la gestion forestière du Haut Bugey.
- Entretien de limites sur 7.60 km, mise en valeur et dégagements paysagers sur 0.45 ha et amélioration d'un sentier de randonnée (parcelles 51 et 53) : coût 9 004 € HT : pas de subvention.

Ces trois programmes de travaux sont adoptés. Deux subventions sont sollicitées.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX RUES DU COMMERCE ET DES PEUPLIERS

M. le Maire doit rencontrer Mme Reiss, à la CCO, pour le montage du dossier, cette personne étant actuellement en vacances, la discussion est reportée à la prochaine réunion.

### **BAIL DE L'EPICERIE**

M. Le Maire donne lecture de la lettre adressée par Mme Harbonnier, recommandée avec AR, l'informant de sa cessation d'activité au 31 juillet 2009 pour insuffisance de chiffre d'affaires et sollicitant la résiliation du bail de location à cette même date.

### **INSTALLATION D'UN SALON DE COIFFURE**

Le conseil accepte la candidature de Elodie Lopes Costeira pour installer un salon de coiffure dans le local situé au 76 rue du centre (ancien bureau de poste). Les clés lui seront remises prochainement afin qu'elle puisse faire procéder aux travaux d'aménagement du local. Le paiement du loyer interviendra lorsque l'activité débutera. Ce loyer est fixé à 10 € du m<sup>2</sup>, soit 750 € par mois. Pendant les 3 premiers mois le loyer sera de 50 % puis les 3 mois suivants de 70 % du loyer mensuel.

L'activité devrait débuter vers la fin novembre.

### **TRAVAUX ROUTE DE JARGEAT**

Les dossiers de demande de subventions doivent être déposés en fin d'année pour un financement l'année suivante. M. le Maire propose de monter le projet de renforcement de la conduite AEP de la route de Jargeat, du chemin des Brues au chemin de la Rivière, pour l'inscrire au budget 2010.

Une annonce va paraître pour la recherche d'un maître d'œuvre pour cette opération.

### **AVENANT AU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RUES**

Lors de précédentes réunions le conseil a adopté le projet d'aménagement d'une place au sud de la mairie, et non un parking comme prévu initialement. Ces travaux ont été chiffrés par le maître d'œuvre et les deux entreprises concernées (SNTF et Verdet).

Le conseil accepte l'avenant n° 1 au marché du 3 mars 2009, d'un montant de 37 000 € HT. Le montant global du marché s'élève à 564 974.57 € HT au lieu de 527 974.57 € HT.

A la fin juillet, trottoirs et chaussées de la rue du commerce devraient être terminés ainsi que les trottoirs de la rue des peupliers.

### **QUESTIONS DIVERSES**

→ Une demande pour installer une vente de fruits et légumes, le vendredi matin, au cœur de village a été déposée. Cette demande est acceptée. Il n'y a pas création de marché, seulement une autorisation individuelle. S'il y a d'autres demandes elles seront examinées au cas par cas. Ceci n'est que provisoire et prendra fin avec l'engagement des travaux d'aménagement de la zone.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant de question, M. le Maire lève la séance à 20 h.

Martignat le 8 juillet 2009  
Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes  
à cette réunion peuvent être  
consultées en mairie pendant  
les heures de permanence.